

SCEV Le Grand Val  
société civile au capital de 10 020 €  
16 rue du Grand Val – 51120 ALLEMANT  
RCS REIMS 509 574 802

## **PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DES ASSOCIÉS**

Le 30 avril 2026 à 09 h 00,

Les associés se sont réunis au siège sur convocation du gérant, conformément à l'article 16 des statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre DELONG.

Associés présents :

- Monsieur Jean-Pierre DELONG, titulaire de 601 parts,
- Madame Françoise DELONG, titulaire de 401 parts,

soit 2 associés présents ou représentés, détenant 1002 parts sur les 1002 parts composant le capital de la société.

Le Président rappelle alors que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **Ordre du jour**

- Démission des fonctions de gérante de Madame Clarisse DELONG
- Nomination de Monsieur Emeric DELONG aux fonctions de gérant

Le Président déclare à l'assemblée qui lui en donne acte que les associés ont pu exercer au siège social le droit de communication qui leur est reconnu par les textes.

Il ouvre les débats sur les questions à l'ordre du jour.

Après échange de vues, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, après avoir vérifié, avant chaque vote, le maintien des conditions requises pour son intervention régulière.

### **Première résolution :**

L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions de gérante, non associée, de Madame Clarisse DELONG à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **Deuxième résolution :**

L'assemblée générale nomme Monsieur Emeric DELONG, non associé, demeurant 12 rue du Grand Val à ALLEMANT (51120), aux fonctions de gérant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **Troisième résolution :**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie à l'effet d'accomplir les formalités découlant des résolutions ci-dessus adoptées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président clot la séance à 10 h 00.

Le présent procès-verbal a été établi par Monsieur Jean-Pierre DELONG, agissant en qualité de président de séance et signé par tous les associés présents ou leurs représentants.

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre DELONG

\_\_\_\_\_  
Françoise DELONG